



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Laboratoire Syntex

Question écrite n° 3620

Texte de la question

M. Jean de Boishue interpelle M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a propos de la fermeture d'etablissements de la societe Syntex implantes sur les communes de Bretigny et de Leuville-sur-Orge. Cette societe vient d'informer son comite d'entreprise des fermetures prochaines de son centre de recherche de Leuville et de son centre de fabrication et de conditionnement de Bretigny qui emploient tous deux pres de 200 salaries et representent une source de revenus non negligeables pour ces communes. Cette fermeture, qui vise a delocaliser une partie des activites de ce groupe chez un de nos voisins europeens, constitue un drame a la fois economique et humain pour ces deux communes de sa circonscription deja touchees par la recession actuelle. Sachant que cette entreprise ne connait ni difficultes financieres ni problemes de marche, il demande donc de tout mettre en oeuvre pour eviter cette delocalisation injustifiee et de prevoir une reglementation coercitive pour empecher la multiplication de ses situations dramatiques.

Texte de la réponse

La societe Syntex France est une filiale de Syntex Corporation USA. Son chiffre d'affaires en France est de 340 millions de francs avec un effectif de 257 personnes. Par suite du deremboursement des medicaments antiastheniques en 1991 par la securite sociale, Syntex France a perdu 70 p. 100 de la charge de travail de son usine de Leuville-sur-Orge. Par ailleurs, la societe mere a decide de ne plus soutenir financierement sa filiale francaise, qui est en perte previsionnelle de 21 millions de francs pour l'exercice 1993. Pour ces raisons, Syntex France va proceder a la fermeture de son centre de recherche (80 personnes) et envisage de ceder l'usine a un repreneur. Le plan social mis en place par l'entreprise comprend : des mesures destinees a favoriser la mobilite interne et externe ; la creation d'une antenne emploi ; des aides a la creation personnelle d'entreprise. Une convention FNE sera demandee pour le personnel age de plus de cinquante-cinq ans ; pour les autres, une convention de conversion sera mise en place.

Données clés

Auteur : [M. de Boishue Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3620

Rubrique : Medicaments

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1970

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3233